

AMNESTY INTERNATIONAL

ÉFAI

Index AI : ASA 17/18/99

DOCUMENT PUBLIC

Londres, avril 1999

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Graves violations des droits humains dans la Région autonome ouïghoure du Xinjiang

Résumé*¹

Le document ci-joint décrit un ensemble de violations flagrantes des droits humains perpétrées dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang, l'une des cinq régions autonomes de la République populaire de Chine, qui possède des frontières communes avec plusieurs pays d'Asie centrale. Ces violations comprennent notamment des détentions et des emprisonnements arbitraires, des procès politiques inéquitables, des actes de torture et des exécutions arbitraires et sommaires. Les principales victimes de ces violations sont les Ouïghours, qui constituent

* La version originale en langue anglaise du document résumé ici a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre People'S Republic of China. Gross violations of Human Rights in the Xinjiang Uighur Autonomous Region. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - avril 1999.

Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur internet : <http://efai.i-france.com>

le groupe ethnique majoritaire de la population à dominante musulmane de cette région.

Ces dernières années, des milliers de personnes ont été placées arbitrairement en détention dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang et les arrestations arbitraires continuent. Des milliers de personnes arrêtées et incarcérées pour raisons politiques à divers moments des années 90 seraient toujours en détention. Certaines ont été condamnées à de lourdes peines d'emprisonnement à l'issue de procès inéquitables ; d'autres sont incarcérées depuis des mois ou des années, sans avoir été inculpées ni jugées. Nombre des personnes placées en détention auraient été torturées, certaines avec des méthodes particulièrement cruelles qui, à la connaissance d'Amnesty International, ne sont utilisées nulle part ailleurs en République populaire de Chine. De nombreux Ouïghours, dont beaucoup de prisonniers politiques, ont été condamnés à mort et exécutés au cours des deux dernières années. D'autres auraient été tués par les forces de sécurité dans des circonstances donnant à penser qu'il s'agissait d'exécutions extrajudiciaires.

Ces violations flagrantes des droits humains interviennent dans un climat d'agitation ethnique croissante, alimentée par le chômage, la discrimination et les restrictions aux libertés fondamentales, dont la liberté de religion. Ces dix dernières années, la population locale a assisté à l'érosion progressive et constante de ses droits sociaux, économiques et culturels. Cette tendance exacerbe les vieilles tensions ethniques entre les Ouïghours et les Chinois Han de la région et contribue à l'escalade de la violence. Un nombre croissant d'actes de violence sont signalés dans la région. Certains de ces actes – attentats contre des représentants du gouvernement et attentats à la bombe, notamment – auraient été perpétrés par des groupes d'opposition clandestins luttant pour l'indépendance par rapport à la Chine. Au fil des ans, divers groupes d'opposition militant pour l'indépendance du "Turkestan oriental" ont vu le jour et ont été écrasés dans la région. Ces dernières années, la sévère répression menée par le gouvernement et le refus de permettre l'expression, par des canaux légitimes, des doléances et du mécontentement ont conduit à des explosions de violence de plus en plus fréquentes.

Amnesty International appelle le gouvernement chinois à prendre immédiatement des mesures pour contenir les violations flagrantes des droits humains perpétrées dans la région, en particulier les exécutions et les actes de torture. Ces mesures sont présentées dans les conclusions du document ci-joint. Amnesty International appelle également le gouvernement à mettre en place une commission d'enquête impartiale, pour mener des investigations sur les informations faisant état de violations des droits humains dans la région, proposer des mesures afin de remédier à la situation et fournir un forum aux particuliers et aux groupes désireux d'exprimer leurs doléances. Amnesty International estime que ces mesures devraient s'accompagner d'une évaluation exhaustive tant des besoins en matière d'éducation et de santé que des disparités économiques dans la région. Et cela d'autant plus que la Chine a signé, en 1997, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.